



ASC International House



ECOLE ET MATERNELLE PRIVEES

Adresse Postale : 273 rue de Genève 01170 GEX
Site : 306 rue Marius Cadoz
Téléphone secrétariat : 04 50 28 44 10
Télécopie : 04 50 28 44 11
Courriel secrétariat : secr.eco@ida-gex.org

Primary English Programme 2014/2015

À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE

Il apporte les réponses à vos questions les plus fréquentes



Adresse Postale : 273 rue de Genève 01170 GEX

Rentrée

Matin: Mercredi 10 Septembre 2014 à 08.25

Après-midi : Mercredi 10 Septembre 2014 à 13.30

Rassemblement sous le préau de l'école

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Le mercredi dès **8h** pour les cours du matin, et dès **13.15** pour les cours d'après-midi. Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les jeunes enfants avant 8h00, heure d'arrivée des surveillants.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible, idéalement avant 8h45, au secrétariat du primaire et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit.

En cas de l'absence **SVP envoyez un email à la secrétaire, Mme Pouret, secr.eco@jda-gex.org ou à Bev Dubuisson bev.dubuisson@asc-ih.ch**

Si un email n'est pas possible appelez **04 50 28 44 10** (laisser le message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire).

COMMUNICATIONS / INFORMATIONS

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués (sauf pour les demandes de covoiturages et coordonnées d'assistantes maternelles).

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels** et répondre à une réelle urgence.

- ➔ **Il est très important** de nous signaler tout **changement d'adresse et de numéro de téléphone**.

OBJETS TROUVÉS

Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver.

Un vêtement **marqué** est automatiquement rendu à son propriétaire.

Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours sur le porte manteau, dans le hall d'entrée de l'école.

SERVICE D'URGENCE

Le service d'urgence n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accidents sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accidents.

Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades.

L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI.

Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.

FICHER FAMILLES [CNIL]

Commission Nationale Informatique et Libertés

Dans le cadre de la législation en vigueur concernant les fichiers, nous vous informons que nous communiquons les éléments suivants du fichier famille : noms, prénoms, adresses des familles et noms, prénoms, classes, dates de naissance des enfants.

ASSURANCE SCOLAIRE

IMPORTANT : Dès le premier jour d'école, tous les élèves ont l'obligation d'être assurés. Il est impératif de nous retourner, **au plus tard le 1^{er} septembre**, une attestation d'assurance couvrant les risques liés à la :

- **Responsabilité Civile** : Elle couvre tous les dommages (matériels et corporels) dont votre enfant est responsable vis-à-vis d'un tiers. Elle est souvent souscrite dans le cadre d'une assurance habitation ou foyer.

et à

- **L'individuelle accident**, communément nommée assurance scolaire et extra scolaire.

Elle doit couvrir toute l'année scolaire et l'assureur devra attester que les activités suivantes sont garanties : judo, boxe, lutte, mur d'escalade, ski, surf, raquettes, etc...

En cas d'accident, l'établissement prévient la famille et fournit les éléments pour la déclaration et la famille effectue les démarches auprès de son assureur.

VACANCES SCOLAIRES Zone A

	Du (après la classe)	Au matin du
TOUSSAINT	Vendredi 17 octobre 2014	Lundi 3 novembre 2014
NOEL	Vendredi 19 décembre 2014	Lundi 5 janvier 2015
HIVER	Vendredi 6 février 2015	Lundi 23 février 2015
PRINTEMPS	Vendredi 10 avril 2015	Lundi 27 avril 2015

➡ **ATTENTION : PAS DE COURS D'ANGLAIS LE MERCREDI 27 MAY 2015**

FIN DES COURS

La fin des cours d'anglais est fixée au **mercredi 24 juin 2015**

FOURNITURES

Votre enfant recevra un livre. Merci de prévoir :

- Un cahier maxi format (96 pages) - pour coller les pages A4 dedans, et pour écrire
- Un cahier petit format 17x22 pour l'orthographe et le vocabulaire
- Un cahier petit format pour un cahier de liaison (devoirs, messages etc.)
- Une trousse avec des stylos, crayons, stabilos (pour travailler sur des textes),
- Des crayons couleurs ou des feutres, deux bâtons de colle, des ciseaux, etc.

Il est recommandé un cartable séparé pour l'école anglaise!

SECTION ANGLOPHONE ET DÉCOUVERTE DE L'ANGLAIS

Notre partenaire : ASC INTERNATIONALHOUSE www.asc-ih.ch

Directrice Pédagogique : Mme Dubuisson – bev.dubuisson@asc-ih.ch

PROGRAMMES DE LA MATINEE

Tous les mercredis de 8h30 à 12h. **Les cours sont donnés aux enfants du CP au CM2.**

➤ SECTION ANGLOPHONE

Trois heures de cours d'anglais et l'activités « cross-curricular » par semaine destinées aux enfants de langue maternelle anglaise, et ceux qui parlent anglais couramment en famille, suivant le syllabus du « English National Curriculum » avec les enseignants diplômés de Grande Bretagne.

➤ DÉCOUVERTE DE L'ANGLAIS

Deux heures de cours d'anglais langue étrangère pour les élèves non anglophones, avec des enseignants spécialisés et diplômés dans l'enseignement des langues pour jeunes apprenants.

Une heure d'activités en anglais avec des enseignants et animateurs de langue maternelle anglaise : théâtre, bricolage, musique, chant , projets de l'histoire et géographie etc. Le but est de travailler en équipe, en anglais, en toute confiance, afin de réaliser des petits projets ensemble.

L'organisation de la matinée:

- Appel à **8h.25** dans la cour
- Début des cours à 8h30
- Pause surveillée de vingt minutes à 10h30.
- Fin des cours à midi après avoir participé au rangement du matériel.

PEARSON TEST OF ENGLISH

Pour chaque niveau de l'anglais langue étrangère, les élèves peuvent passer, à la fin de l'année scolaire un test le **Pearson test of English for Young Learners** validant leur niveau de langue.

Le test n'est pas obligatoire. Le coût du test (35€- 45€ par test selon niveau) sera facturé au moment de l'inscription au test.

PROGRAMMES DU MERCREDI APRES-MIDI

Tous les mercredis de 13h30 à 15h30. (Découverte de l'anglais) et 13h30 à 16h45 (Anglophone) **Les cours sont donnés aux enfants du CP au CM2.**

➤ DECOUVERTE DE L'ANGLAIS

Deux heures de cours d'anglais langue étrangère dynamique et ludique pour les élèves non anglophones, avec des enseignants de langue maternelle anglaise spécialisés et diplômés dans l'enseignement de langues pour jeunes apprenants. **Des activités (théâtre,**

bricolage, musique, chant, projets de l'histoire, science et géographie) sont intégrées dans le programme. Le but est de travailler en équipe, en anglais, en toute confiance, afin de réaliser des petits projets ensemble.

L'organisation de l'après-midi pour ce programme :

- Appel dans la cour à 13h25
- Les cours commenceront à 13h30.
- Fin de cours à 15h30.

PEARSON TEST OF ENGLISH

Pour chaque niveau de l'anglais langue étrangère, les élèves peuvent passer, à la fin de l'année scolaire un test le **Pearson test of English for Young Learners** validant leur niveau de langue.

Le test n'est pas obligatoire. Le coût du test (35€- 45€ par test selon niveau) sera facturé au moment de l'inscription au test.

➤ **SECTION ANGLOPHONE**

Trois heures de cours d'anglais et l'activités « cross-curricular » par semaine destinées aux enfants de langue maternelle anglaise, et ceux qui parlent anglais couramment en famille, suivant le syllabus du « English National Curriculum » avec les enseignants diplômés de Grande Bretagne.

L'organisation de l'après-midi pour ce programme :

- Appel dans la cour à 13.25
- Les cours commenceront à 13.30.
- Pause surveillée de 15 minutes à 15.00
- Fin de cours à 16.45.

ECOLE JEANNE D'ARC

REGLES DE VIE AU

WEDNESDAY ENGLISH PROGRAMME

L'Ecole Jeanne d'Arc est un établissement catholique d'Enseignement, ouvert à tous. Le fait d'inscrire librement un enfant à l'Ecole suppose l'acceptation d'obligations directement liées au projet éducatif de l'Institution Jeanne D'Arc.

C'est dans ce cadre que s'inscrit au Wednesday English Programme, service complémentaire proposé aux familles de Jeanne d'Arc et aux extérieurs du pays de Gex.

Tous les élèves qui le fréquentent, adoptent de ce fait les règles de vie quotidienne de l'école.

Dans ce contexte, les élèves de l'Ecole sont en droit d'attendre une qualité d'enseignement, de prétendre à des conditions de travail et d'accueil, aussi favorables que possible.

1- Comportement - Attitude - Respect

Le respect est vécu comme une valeur essentielle au développement harmonieux de la vie en collectivité et comme un point d'ancrage indispensable pour donner des références fortes aux jeunes.

Chaque élève, comme toute personne qui fréquente l'Ecole, se doit d'avoir une attitude respectueuse envers :

- **Les personnes** (élèves, professeurs, personnels, ...), **cela signifie** être poli, enlever sa casquette à l'intérieur des bâtiments, corriger son langage et ses attitudes, accepter les différences. Les élèves se leveront à l'entrée d'un adulte dans la classe.
- **Le matériel** mis à disposition (locaux, mobilier), **cela signifie** veiller à ne procéder à aucune dégradation. A ce titre, les cutters, Tipp-Ex, chewing gum et feutres indélébiles sont interdits.
- **Son propre matériel** (livres, cahiers, outils de travail), **cela signifie** savoir qu'un bon élève a de bons outils.
- **Le travail des autres** (circuler dans le calme et le silence), **cela signifie** accepter de ne pas courir, de ne pas parler à voix haute en classe, dans les couloirs et les escaliers.

La violence, qu'elle soit physique ou verbale ne peut être tolérée.

La ponctualité et l'assiduité sont un signe de respect des autres et de soi-même, **cela signifie** être à l'heure et ne pas manquer les cours sans motif réel et important

2 -Vie en collectivité

Les règles élémentaires de la vie en collectivité s'imposent dans le cadre du Wednesday English Programme. Les dispositions qui suivent ont pour objet de codifier des points spécifiques à ce programme. De manière générale, l'enfant ne devrait être en possession que du seul matériel nécessaire à un travail scolaire.

Accès dans l'établissement

- Pour des raisons de sécurité, l'accès dans l'enceinte scolaire est interdit à toute personne étrangère à l'Etablissement sauf autorisation du Chef d'Etablissement, de l'un de ses représentants ou de la directrice académique ASC.
- **La desserte rapide n'est pas un lieu de stationnement.** Elle vous permet de prendre en charge vos enfants rapidement avant de repartir. Les familles qui l'empruntent doivent imposer à leurs enfants de guetter l'arrivée de la voiture depuis la cour.
- Pas de chien dans l'enceinte de l'établissement, par mesure d'hygiène et de sécurité.

Objets dangereux

L'introduction d'objets dangereux (couteau, laser, canif, cutter, etc...) dans l'enceinte scolaire est interdite.

Vols

Il est rappelé que l'établissement n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans son enceinte. Pour éviter toute tentation, **il est recommandé de ne pas porter d'objets de valeur (DS, Ipod, etc...) ou être en possession de somme d'argent trop importante.**

L'obligation d'honnêteté ne souffre aucune exception. Le vol, le recel, le racket, la complicité de vol, les attitudes passives face à un acte délictueux sont des délits graves, qui seront sanctionnés de manière exemplaire. La valeur de l'objet dérobé n'est pas un facteur aggravant ou minorant, c'est l'acte qui est condamnable.

Les parents devraient être attentifs et reprendre leur enfant chaque fois qu'il rapporte un objet qui ne lui appartient pas. Ne pas hésiter, à pousser un peu l'enquête, même avec l'École. Il n'est pas de petit vol excusable en milieu scolaire (trousses, calculatrices, sacs, cartables, vêtements, livres, etc...)

Tout ceci est d'autant plus important que des salles de classe sont mises à disposition des élèves du Wednesday English Programme.

Sanctions

Dans le cas où les règles de vie à l'École ne seraient pas respectées par les élèves, des sanctions, à adapter selon la gravité du cas, seront prises à leur encontre par la directrice académique ASC ou le chef d'établissement.

Manque de travail :

Avertissement oral
Alerte des parents

Comportement :

Réprimande orale,
Avertissement écrit,
Convocation des parents,
Exclusion temporaire de certains cours,
Non renouvellement de l'inscription à la rentrée suivante.

3 - Organisation scolaire

L'organisation présentée ci-dessous a pour objet de préciser certaines procédures relatives au bon fonctionnement de l'Établissement. Le mercredi, les portes sont ouvertes à 8 h 00.

Rentrées en cours

Au début de la demi-journée et à la fin de la récréation, les élèves se rangent dans le calme et le silence aux endroits réservés, dès la **première sonnerie**. Ils se rendent en cours, accompagnés de leur enseignant. Les déplacements s'effectuent en silence.

Absences

- **Imprévisibles**

L'École doit être avertie le plus rapidement possible par téléphone au 04.50.28.44.10. Si ce dernier numéro ne répond pas : laisser un message téléphonique.

De plus, l'élève doit présenter un justificatif écrit d'absence à l'enseignant dès son retour au Wednesday English Programme.

- **Prévisibles**

Une absence prévisible ou un rendez-vous doit être signalé le plus tôt possible (et non le jour même) au secrétariat de l'École

Travail personnel

L'inscription à ces deux parcours génère un temps de travail personnel durant la semaine, condition nécessaire de réussite dans les apprentissages de la langue.

Ascenseur

L'usage de l'ascenseur est exclusivement réservé aux handicapés et aux adultes.

Une charte de l'élève est signée en début d'année par l'enfant et les parents. Elle symbolise l'adhésion aux règles de vie au Wednesday English Programme dans l'école Jeanne d'Arc.